

**Téléphonie Mobile**  
**Fiche de synthèse Charte 2021**

**Informations générales :**

Opérateur	<b>Bouygues</b>	Arrdt	<b>18<sup>ème</sup></b>
Nom de site		Numéro	T10579
Adresse du site	<b>8, rue Lamarck</b>	Hauteur	R+9 (22.75m)
Bailleur de l'immeuble	<b>Privé</b>	Destination	Habitations
Type d'installation	<b>Remplacement des 4 antennes existantes 2G/3G/4G (700/800/900/1800/2100/2600MHz) par 3 nouvelles antennes avec le partage du 2100MHz en 4G/5G et ajout d'une nouvelle antenne 5G.</b>		
Complément d'info	4 antennes sur 3 azimuts		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui

**Calendrier de suivi du dossier**

Date de validation de la version précédente du dossier	<b>2020</b>
Date d'enregistrement au Département Téléphonie Mobile (J)	<b>14/04/2023</b>
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+1 mois)	<b>14/06/2023</b>

**Objet de la demande**

Motivation de l'opérateur	Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de son réseau de radiocommunication, Bouygues envisage de réaménager son relais de téléphonie mobile pour accueillir la 5G (3500 MHz).		
Détail du projet	Remplacement des 4 antennes existantes 2G/3G/4G par 3 nouvelles antennes avec partage du 2100MHz en 4G/5G (fréquences, 700, 800MHz, 900MHz, 1800MHz, 2100MHz, 2600MHz), orientées vers les azimuts 0°, 120 et 240°, et ajout d'une nouvelle antenne 5G vers l'azimut 120°.		
Distance des ouvrants	3m en dessous de l'antenne (Fenêtres)	Vis-à-vis (25m)	Néant
Estimation	<b>2G/3G/4G/5G (2100) : 0° &lt;5V/m; 120° &lt;4V/m - 250° &lt;5V/m</b> <b>5G (3500) : 120° &lt;4V/m</b>		
Hauteur (HMA) des antennes 5G	22.46m (0/240°) 22.45m (120°) pour les antennes à faisceau fixe <b>22.45m pour les antennes à faisceaux orientables</b>		

**Incidence visuelle**

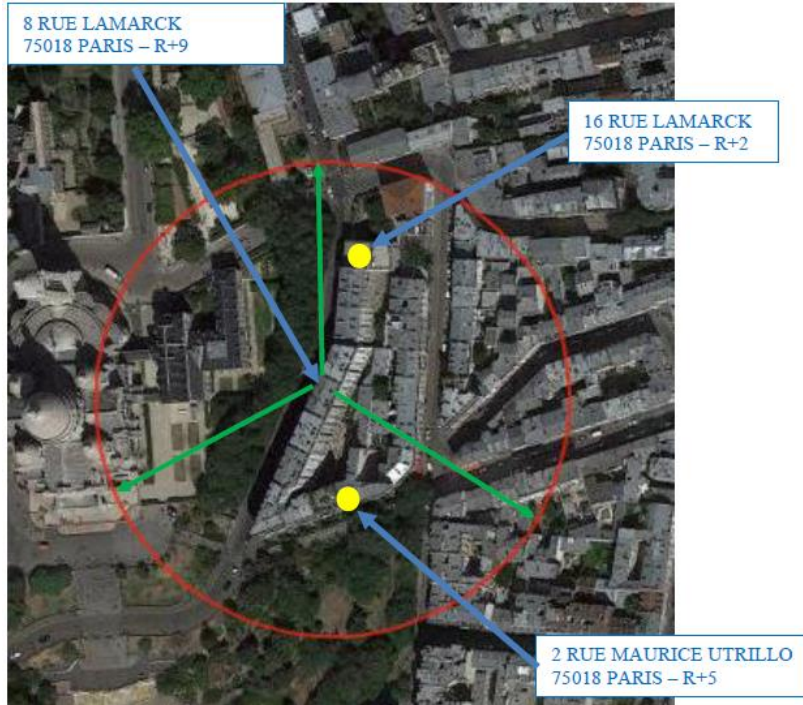
Description des antennes et intégration paysagère	Ce projet se traduit par : Le remplacement des 3 antennes existantes de gabarit similaire, installées sur les cheminées en toiture et l'installation et la mise en service d'1 antenne 5G sur la bande fréquence 3500 MHz installée en lieu et place d'une antenne radio inactive, qui sera déposée.
Zone technique	Les modules techniques de taille réduite seront placés proches des antennes et invisibles depuis la rue.

**Date :**

**Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :**

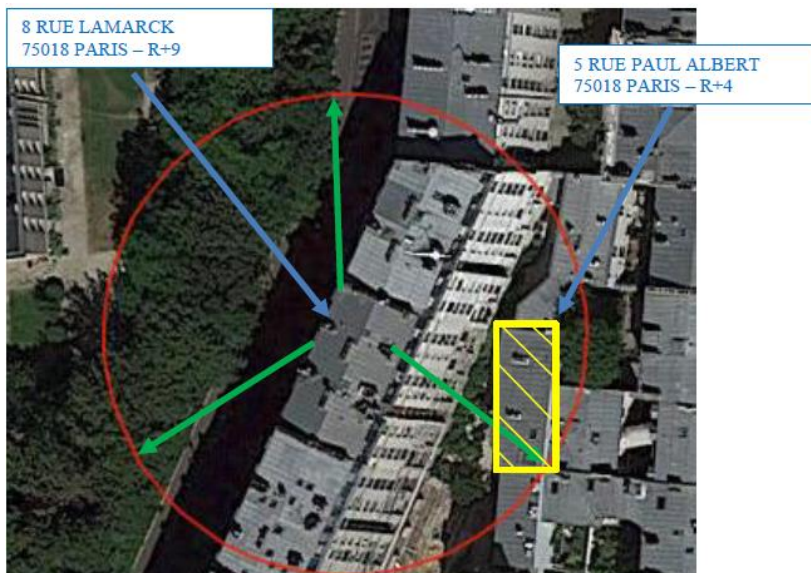
Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable
	<input type="checkbox"/>
	Défavorable
	<input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas
	<input type="checkbox"/>

**Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes**



Nom et type	Adresse	Hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m *
Crèche Israélite Montmartre	16 rue Lamarck	R+2	Non	60 m	< 1 V/m
Accueil de jeunes enfants	2 rue Maurice Utrillo	R+5	Non	63 m	< 1 V/m

**Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes**



## Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G/5G (2100 MHz)

L'exposition maximale simulée pour le projet d'implantation de l'installation située 8 RUE LAMARCK 75018 PARIS-18E\_\_ARRONDISSEMENT est comprise pour les azimuts suivants :

	Azimut 0°	Azimut 120°	Azimut 240°
Niveau Maximal	entre 4 et 5 V/m	entre 3 et 4 V/m	entre 4 et 5 V/m
Hauteur	22.5 m	19.5 m	10.5 m

Le niveau maximal simulé à une hauteur de 1,50 m par rapport au sol est compris entre 2 et 3 V/m .

### SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

a. Azimut 0°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 0°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 22.5 m .



## Simulation et conformité au seuil de la Charte en 5G (3500MHz)

L'exposition maximale simulée pour le projet d'implantation de l'installation située 8 RUE LAMARCK 75018 PARIS-18E\_\_ARRONDISSEMENT est comprise pour les azimuts suivants :

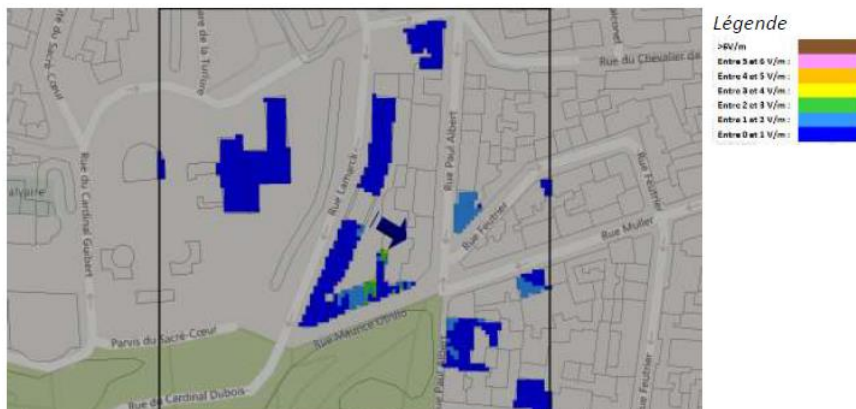
	Azimut 120°
Niveau Maximal	entre 3 et 4 V/m
Hauteur	19.5 m

Le niveau maximal simulé à une hauteur de 1,50 m par rapport au sol est compris entre 1 et 2 V/m.

### SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

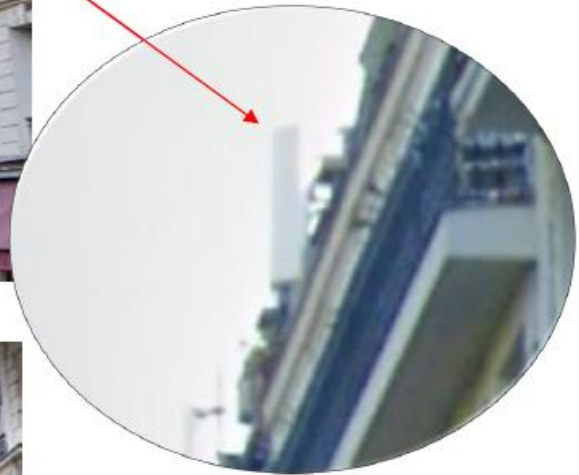
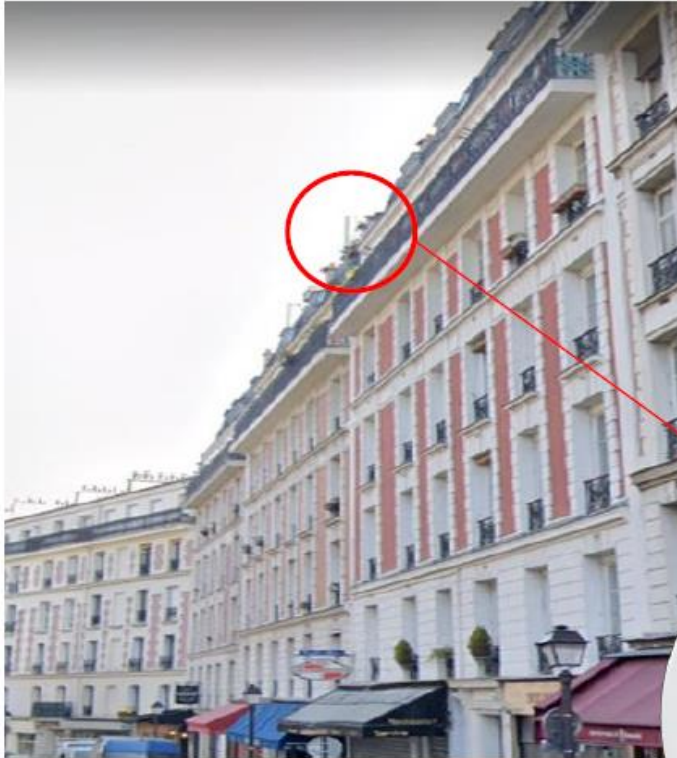
a. Azimut 120°

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m . La hauteur correspondante est de 19.5 m .

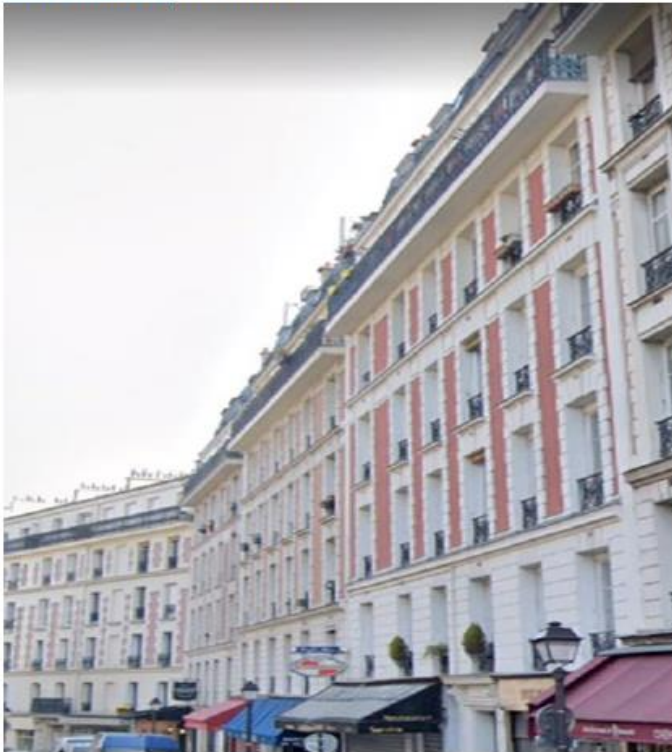


**Vue des Antennes Avant/Après**

Etat de l'existant :



Etat projeté : INCHANGE

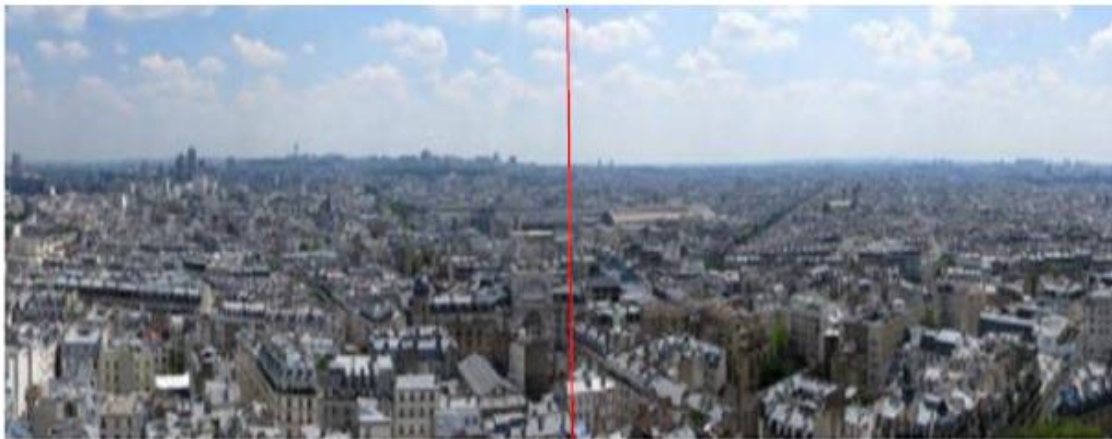


## Vue des Azimuts

Azimut 0 °



Azimut 120 °



Azimut 240 °

